

Comment créer une pépinière d'entreprise ?

Description

Dans le monde de l'entrepreneuriat, une **pépinière est une structure prévue pour aider les porteurs de projets à créer leur entreprise**, comme pour la [création d'une entreprise de livraison](#). Elle peut leur apporter son soutien sous différentes formes, notamment à travers :

- Un **accompagnement** dans les [formalités relatives à la création d'entreprise](#);
- Un **hébergement** de la start-up ou une offre de [domiciliation de l'auto entrepreneur](#);
- Des **conseils** dans le choix du [statut juridique de l'entreprise](#) adapté, suivis d'une aide personnalisée dans la [création de SAS](#), de [SASU](#), d'[EURL](#), de [SARL ou Société à Responsabilité Limitée](#)... ;
- Une **assistance** en matière de [gestion d'entreprise](#) au démarrage de l'activité.

Elle se distingue des autres dispositifs d'accompagnement par les **profils acceptés** et les **services proposés**.

[Créez votre entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'une pépinière d'entreprise ?

D'après la [chambre de commerce et d'industrie Bretagne](#), une jeune pousse soutenue par une pépinière a plus de 70 % de chances de réussir son démarrage contre seulement 50 % pour une entreprise évoluant par ses propres moyens. Ce dispositif est ainsi particulièrement **bénéfique** pour les entrepreneurs.

Par définition, une pépinière d'entreprise est **une structure d'accueil et d'accompagnement** destinée aux jeunes enseignes. Elle s'adresse principalement aux établissements en pleine **phase de création** ou existant depuis **moins de deux ans**. La pépinière peut notamment leur proposer l'hébergement et divers services pour les aider concrètement à développer leur activité.

Toutefois, la pépinière ne doit pas être confondue avec les autres types de structures d'[accompagnement](#) comme les incubateurs, les [couveuses](#), les hôtels d'entreprise, les espaces de coworking ou les coopératives d'activité.

Bon à savoir : Il est possible de domicilier plusieurs types de sociétés ([SAS](#), [SASU](#), etc.) dans une pépinière d'entreprise. Il faut tout simplement comparer les différentes options afin de définir la meilleure.

Quelles différences entre une pépinière d'entreprise et un incubateur d'entreprise ?

L'incubateur d'entreprise s'adresse surtout aux **porteurs de projets** à fort potentiel de développement. Il peut s'agir de start-up très **spécialisées, innovantes** ou **technologiques**. Sa principale mission consiste à offrir des conditions propices à la croissance rapide de ce type d'entreprise.

Cette solution implique notamment la mise à disposition d'un **environnement de travail adapté**, l'orientation vers le meilleur réseau pour stimuler l'activité de l'entreprise, l'accompagnement d'experts dans son domaine, etc. Ainsi, ce type de structure se trouve généralement dans les **technopôles**, les **centres de recherche**, les **réseaux des grands groupes technologiques**...

Bon à savoir : les incubateurs publics, en particulier, sont directement rattachés au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils doivent par ailleurs être affiliés à une unité de recherche publique, évoluant au sein d'une université ou d'un centre accrédité.

Quelles différences avec une couveuse ou un hôtel d'entreprise ?

La couveuse propose ses **services aux porteurs de projet** durant la phase de préparation et de test, bien avant la création de leur entreprise. Elle fournit un **accompagnement** continu et personnalisé pour faciliter le lancement de l'activité. En d'autres termes, la structure n'est **pas encore en place**, mais en est encore au stade de concept et bénéficie d'un **soutien spécialisé** pour se concrétiser.

Ainsi, il ne s'agit pas ici d'un hébergement physique, mais d'une aide en amont favorisant la création de l'entreprise. **La couveuse et l'entrepreneur sont par ailleurs liés par un contrat** spécifique, le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). L'accord est valable pour 12 mois et peut être renouvelé deux fois.

L'hôtel d'entreprise, en revanche, est dédié aux établissements créés **depuis plus de deux ans**. Il prend donc le relais juste après la pépinière d'entreprise. Sa prestation inclut entre autres un **hébergement** et divers **services partagés**. Cependant, ses **tarifications** sont souvent **moins avantageuses** par rapport à celles appliquées par les pépinières.

Quelles différences avec un espace de coworking ou une coopérative ?

Le coworking (ou espace de travail partagé) se définit par la **mise à disposition d'un espace de travail et de rencontre** pour les [travailleurs indépendants](#), les entrepreneurs particuliers... Cet environnement permet notamment de favoriser la collaboration, le partage d'informations et l'élargissement de leur réseau professionnel.

D'un autre côté, une coopérative d'activité est caractérisée par ses membres qui se définissent comme des **entrepreneurs salariés et coopérateurs**. Concrètement, ils participent au chiffre d'affaires de la coopérative et obtiennent une rémunération en contrepartie.

Bon à savoir : les membres bénéficient entre autres du **contrat d'assurance** et du **système de comptabilité de la coopérative**. Cette dernière prélève généralement des frais de gestion à ses protégés pour assurer le fonctionnement de toute la structure. Néanmoins, ces **charges restent encore raisonnables** pour une jeune pousse ou une entreprise en cours de démarrage.

Comment créer sa propre pépinière d'entreprise ?

La plupart du temps, les pépinières sont des **structures publiques** financées par des subventions ou des contributeurs privés. Elles peuvent également être gérées et animées par des centres de recherche, des universités, des grandes écoles ou des collectivités locales. Dans tous les cas, cette structure est fortement **liée au tissu économique local**.

Ancrer la structure au niveau local

Pour rappel, une pépinière a pour vocation d'héberger et d'accompagner les jeunes pousses afin de faciliter leur démarrage, puis d'assurer la **pérennité de leur activité**. Ces entreprises quitteront la structure seulement après avoir acquis une certaine stabilité. Par la suite, elles pourront également rejoindre un hôtel d'entreprise ou tout autre dispositif de soutien destiné à accélérer leur croissance ou à optimiser leur mode de fonctionnement.

À travers ses protégés, une telle structure contribue au développement économique de sa région et du pays. De ce fait, pour **créer sa propre pépinière d'entreprise**, il est impératif de **se référer aux autorités locales** et aux **organismes en charge de la promotion de l'entrepreneuriat**. Ils donneront des détails sur les démarches administratives à suivre et fourniront une aide spécialisée aux futurs accompagnateurs de start-up.

Contrairement aux structures publiques, les **pépinières privées** ont besoin d'un budget de fonctionnement dédié ainsi que de leur propre réseau de collaborateurs et d'investisseurs. Il est ainsi important de tenir compte de ces pré-requis avant de se lancer dans ce projet.

Miser sur sa plus-value

Le plus souvent, les pépinières privées sont **rattachées à des universités ou des grandes écoles**. Ces institutions disposent en effet d'un financement conséquent et d'un **réservoir d'experts reconnus** dans différents domaines. Il est néanmoins possible de commencer par créer sa propre pépinière sur une seule base forte et de compléter ses services par la suite.

Par exemple, si le **fondateur de la pépinière dispose de locaux et d'infrastructures adaptés**, il ne lui reste plus qu'à rechercher un financement, à développer les services complémentaires et à mettre à contribution son réseau (experts dans un domaine spécifique, [serial entrepreneurs](#), investisseurs, etc.). En revanche, s'il a accès à un réseau solide et à des sources de financement fiables, il devra alors mettre en place l'environnement de travail et les services dédiés aux jeunes entreprises.

Bon à savoir : d'autre part, s'il s'agit d'une initiative menée **en collaboration avec des collectivités locales**, il suffit d'apporter sa plus-value (expertise, réseau, etc.)

tandis que les locaux s'occuperont du reste. Dans ce cas, le porteur du projet devra rendre compte de ses réalisations aux autorités concernées et à ses commanditaires. En clair, la pépinière devra être en mesure de **fournir tout ce dont l'entreprise a besoin pour son démarrage**.

Définir son champ d'expertise

Contrairement à une couveuse ou un hôtel d'entreprise, l'accompagnement d'une pépinière se focalise sur les **deux premières années** de la start-up. De ce fait, toute la structure (à travers ses différents collaborateurs, ses partenaires, etc.) doit avoir connaissance des **spécificités** de ce stade de développement d'une entreprise. Le cas échéant, il est indispensable de **s'entourer d'opérateurs économiques** ou d'établissements expérimentés dans le domaine.

Les pépinières d'entreprise sont le plus souvent réparties en **trois catégories** : les **généralistes**, les thématiques et les spécialisées. Parfois, les professionnels préfèrent distinguer les **généralistes**, les **spécialisées** et les **structures innovantes**. Dans les deux cas, cette classification repose essentiellement sur le **champ d'expertise de la pépinière** et les **candidatures privilégiées**.

Par définition, une **pépinière généraliste** accueille **tous les types de projet**, tant que l'entreprise **existe depuis moins de deux ans**. Les pépinières thématiques ou spécialisées priorisent, en revanche, les entrepreneurs traitant d'un domaine spécifique ou visant un marché porteur en particulier. Logiquement, plus le secteur d'activité est limité, plus l'expertise et l'accompagnement à fournir à la jeune pousse doivent être précis.

Un entrepreneur **spécialisé** en design et création numérique aura, par exemple, besoin d'une **aide** répondant exactement aux défis liés à son secteur. Il faudra non seulement lui fournir des **conseils** en matière de création d'entreprise, mais aussi lui donner les **moyens** de réussir dans son domaine d'activité. De ce fait, la pépinière devra mettre à sa disposition un environnement propice à ce métier et un accompagnement adapté.

Valoriser l'identité de sa pépinière

La plupart du temps, les porteurs de projets choisissent une pépinière en fonction de la distance géographique entre la structure et leur domicile. Toutefois, ils peuvent aussi se baser sur d'autres critères de sélection tels que la **spécialisation** ou l'**expérience** de la structure. Par conséquent, le fondateur d'une pépinière doit mettre

en avant ces caractéristiques pour assurer le bon fonctionnement de son activité et prendre sa place au sein de la communauté.

Que la pépinière soit généraliste ou spécialisée, il faut que l'entrepreneur soit capable de **se reconnaître rapidement** dans cette structure d'accompagnement. De cette manière, il sera en mesure de mener à bien ses projets dans le domaine de la vente, de la prestation de services, de la création d'outils technologiques, etc. Toutefois, si elle se spécialise dans les innovations ou la technologie, la pépinière doit mettre en valeur sa **différence avec les incubateurs** et les autres types de structures spécialisées en la matière.

Il existe une garantie qualité dans le secteur, la norme NF X 50-770 « Activités des pépinières d'entreprises ». L'acquisition de cette certification repose notamment sur le **respect des critères et des fonctions de base d'une pépinière d'entreprise**. Il s'agit ainsi d'une garantie de la qualité des infrastructures au sein de l'entreprise et de la prestation proposée.

Dès lors, l'accompagnement fourni aux start-up peut être considéré d'emblée comme efficace. Pour obtenir la **certification de sa pépinière**, il faudra approcher les autorités compétentes et faire en sorte de remplir toutes les exigences de la norme en question.

Combien coûte la création d'une pépinière d'entreprise ?

Le coût lié à la création de pépinière est dicté par les équipements et les services que son fondateur souhaite proposer dans l'accompagnement des jeunes entreprises. Le porteur du projet devra donc évaluer les besoins de la structure sur chaque point et prévoir un budget à cet effet.

En règle générale, pour soutenir les jeunes entreprises, la pépinière propose un espace de travail ou **des locaux à des prix raisonnables** ainsi que divers **services complémentaires** indispensables (accueil, secrétariat, salles de réunion, cafétéria, photocopieuses, etc.). La structure est également supposée leur fournir un accompagnement spécialisé au cours de leur phase de démarrage.

La mise en place de ces services et l'acquisition de ces locaux impliquent un certain coût. Toutefois, les **fonds requis varient** en fonction de la région choisie pour l'implantation de la structure et de la diversité de la prestation (secrétariat seul, ou

secrétariat + accueil, ou secrétariat + accueil + coursier, etc.).

Le plus souvent, le prix appliqué pour les locaux est de **10 à 15 % inférieur au cours moyen de l'immobilier** dans la région. Outre cette réduction, les conseils fournis et les services complémentaires devraient être gratuits pour aider davantage les jeunes entreprises. De ce fait, il faudra prévoir un financement dédié ou d'autres sources de revenus pour amortir ces investissements.

Bon à savoir : le contrat liant la pépinière et l'entrepreneur est généralement un **bail de courte durée**, soit pour 2 à 3 ans. L'accord peut aussi prendre la forme d'une convention d'occupation précaire. Dans ce cas, l'occupant ne connaît pas précisément la durée et le terme de son bail. Le contrat peut donc prendre **fin à tout moment**, selon la décision de la pépinière. Néanmoins, la fin du bail est souvent déterminée par le niveau de maturation du projet.

Dans tous les cas, une pépinière a besoin d'un **avocat ou de conseillers juridiques** pour s'occuper de toute la partie légale de son activité (préparation de contrats, partenariats avec d'autres établissements, etc.). Il est également important d'anticiper les coûts générés par ces services.

Outre les prestations basiques des pépinières généralistes, les structures thématiques doivent mettre en place **des programmes et des équipements adaptés** à leurs candidats types. Elles seront donc amenées à acquérir certains matériels pour leurs protégés spécialisés dans les technologies numériques, l'informatique, l'électronique, le multimédia, les énergies renouvelables, l'éco-construction... Parfois, il faudra aussi faire appel à des experts dans certains domaines pour parfaire l'accompagnement des entrepreneurs.

Quels rôles et missions pour une pépinière d'entreprise ?

Le principal objectif des pépinières est d'encourager et de **faciliter la création d'entreprise** à travers diverses solutions concrètes. Elles s'efforcent ainsi de fournir aux jeunes entreprises et aux porteurs de projet tout ce dont ils ont besoin durant leurs deux premières années dans le domaine. Ce type de structure repose notamment sur le partage et la mutualisation des coûts ainsi que la **mise en relation des jeunes pousses**.

En d'autres termes, les pépinières s'appliquent à **aider concrètement les créateurs d'entreprise**

lors du démarrage de leur activité. Ces structures s'occupent entre autres de l'**accueil**, de l'**hébergement**, de l'**accompagnement** et de la **mise en réseau** des nouveaux entrepreneurs. Toutefois, elles se concentrent uniquement sur les établissements âgés de moins de deux ans.

Dans les années **1990**, de nombreuses pépinières ont vu le jour grâce à l'**initiative des autorités municipales** ou des **agglomérations**. En effet, ce dispositif d'accompagnement relève, en principe, de la **compétence** des acteurs économiques locaux ou intercommunaux. Il revient ensuite aux régions de gérer et d'animer les réseaux proposant leurs aides aux jeunes entreprises.

Bon à savoir : le plus grand atout des pépinières réside dans la **facilitation de la mise en réseau de l'entreprise**. Le porteur de projet peut ainsi se constituer rapidement un réseau solide et fiable au sein de la structure. Or, les contacts et les partenaires de l'entreprise sont souvent décisifs dans les secteurs ultra-compétitifs ou en temps de crise.

Au terme de son hébergement, la pépinière peut aussi **préparer la sortie de la start-up** en l'orientant vers un réseau en particulier ou en recommandant des hôtels d'entreprise partenaires implantés dans sa localité. La démarche consiste à s'assurer que l'entreprise soit assez stable et solide pour se développer dans son secteur d'activité.

Quels sont les services proposés par les pépinières d'entreprise ?

Afin de remplir ses missions, une pépinière met à la disposition de ses protégés des locaux modulables en fonction des besoins de ces derniers, un **espace partagé** pour favoriser les échanges entre créateurs (salle de détente commune, espace de restauration, etc.), un **secrétariat en commun** et **divers outils de bureau** indispensables (imprimantes multifonctions, photocopieurs, fax, relieurs...). Enfin, l'accompagnement fourni par une telle structure se traduit par des conseils sur mesure prodigués par des professionnels, des formations ou des ateliers, des cours collectifs, etc.

Le secrétariat commun inclut notamment un **accueil téléphonique** et une messagerie personnalisée ainsi que la réception, la distribution et l'envoi de courriers au nom de l'entreprise. Pouvant accueillir de nombreuses personnes, les **salles de réunion** sont à la disposition de tous les membres. Les jeunes entreprises disposent aussi d'un **espace de documentation**

en plus des zones propices aux échanges entre professionnels.

Une pépinière est conçue pour soutenir et [conseiller les créateurs d'entreprise](#) ainsi que les porteurs de projet. Concrètement, cette initiative se traduit par **l'accueil et l'orientation des candidats**. La structure peut aussi les aider dans le montage de leur dossier ou dans l'élaboration de leur business plan.

Lire aussi : [Le business plan pour l'auto-entrepreneur](#)

Attention ! Il est indispensable de prévoir un **accompagnement sur-mesure** pour assurer le développement de leur activité. Une pépinière propose par ailleurs des **conférences**, des **ateliers** et des **formations collectives** sur un large éventail de thématiques liées à la création, au lancement et à la gestion de l'entreprise sur le long terme.

Pour **aider le créateur** d'entreprise à s'intégrer dans son secteur, la pépinière s'applique à le **mettre en relation avec les opérateurs et les réseaux** incontournables dans son domaine ou dans le démarrage d'une activité. L'entrepreneur peut, par exemple, être mis en relation avec des banques, des universités, des laboratoires, des experts dans son domaine, etc. Enfin, la mise en réseau de l'entreprise est souvent complétée par une information sur les concours, les salons et toute autre **manifestation favorables au développement d'une jeune pousse**.

Comment fonctionne une pépinière d'entreprise ?

En principe, une **pépinière d'entreprise s'adresse à tous les entrepreneurs**, tant que leur projet a moins de deux ans. Elle pourra ainsi mettre à contribution son expertise en démarrage d'entreprise. Toutefois, cette structure **ne peut pas accepter n'importe quelle candidature**. L'admission est ainsi soumise à certaines conditions variant en fonction de la structure considérée.

Les différents modes de gestion

La pépinière d'entreprise peut être une **structure publique ou privée**. Son financement et son organisation se déclinent en fonction de ce paramètre. Néanmoins, dans les deux cas, elle présuppose une présélection des dossiers, une analyse des projets et une validation des candidatures. Ainsi, une pépinière possède généralement un **comité technique et un comité d'agrément**.

L'intégration d'une pépinière requiert de passer devant un **comité d'agrément**. Il est généralement constitué de [chefs d'entreprise](#), de spécialistes dans certains domaines, d'entrepreneurs, etc. Ces professionnels valideront la **pertinence du dossier et la viabilité du projet**. Ils tiendront compte des explications du créateur d'entreprise au cours de l'entretien. Ils prendront leur décision à la suite de ce processus de sélection.

Le **comité technique**, quant à lui, est composé des partenaires de la structure et des spécialistes de la création d'entreprise. Ils reçoivent la candidature en premier et émettent un premier avis sur la viabilité du projet. Ces experts peuvent éventuellement soulever certains points à approfondir en fonction du dossier.

Attention ! Outre ces deux comités dédiés aux adhérents, la pépinière a besoin d'une **structure administrative** pour assurer son fonctionnement au quotidien. Cependant, l'organigramme et les fonctions de chacun dépendent foncièrement du fait que la structure soit privée ou publique. Par exemple, pour une pépinière rattachée à la municipalité ou à la région, l'administration de la structure peut être confiée à l'autorité locale.

Les modalités d'intégration de la pépinière

L'intégration au sein d'une pépinière comprend entre autres un **entretien préalable**, une **étude du projet** et le passage devant la **commission en charge de l'admission**. Une jeune pousse peut rejoindre la structure d'accompagnement seulement après validation du comité technique et du comité d'agrément.

Les deux comités analysent notamment la **pertinence du projet**, la **qualité du business plan**, l'équilibre financier, la viabilité de l'entreprise... Ils peuvent aussi se pencher sur d'autres critères en fonction de la spécialisation de la pépinière (multimédia, technologie, communication, etc.).

Bon à savoir : outre le descriptif du projet et le business plan, certaines pépinières peuvent demander une analyse projective du marché pour évaluer le potentiel de l'entreprise. De ce fait, les postulants doivent bien préparer leur dossier et leur présentation pour être admis. Par ailleurs, la **personnalité du porteur de projet** et de son équipe peut aussi être prise en compte dans certains cas.

Finalisation de l'accompagnement

Une jeune pousse peut **sortir d'une pépinière** au bout de 2 ou 3 ans de

collaboration. La structure accompagne l'entreprise tout au long de sa vie. Elle peut, par exemple, aider ses protégés au cours dans le choix de leur zone et condition d'implantation.

À sa sortie d'une structure d'accompagnement, la start-up doit en effet **trouver des bureaux** ou un **local plus adapté** à son activité. Si l'entrepreneur apprécie l'ambiance régnant au sein de la pépinière, il a également la possibilité d'opter pour le **coworking** ou toute autre forme d'**espaces de travail partagés**.

Modulable à souhait, cette solution consiste à **louer un open-space** pouvant être transformé en bureau ou en salles de réunion selon la situation. De plus, l'espace de coworking permet à l'entreprise de se **développer librement** en augmentant son effectif.

Bon à savoir : les espaces de travail partagés nécessitent de la **discipline** et un grand **sens du relationnel**. En effet, en dépit de son côté **convivial**, cette condition de travail peut rapidement devenir **chaotique sans une bonne organisation**.

Le porteur de projet peut également décider de domicilier son entreprise dans un **centre d'affaires**, un quartier dynamique ou une **zone industrielle**. Il pourra ainsi bénéficier d'une meilleure visibilité grâce à une adresse prestigieuse ou à l'environnement choisi. Le plus souvent, en dehors de l'accompagnement, **les centres d'affaires proposent les mêmes services que les pépinières** (secrétariat, outils de bureau, cafétéria, espace de détente, etc.).